



Dernier atelier thématique autour de la charte architecturale et paysagère pour le Pays Carcassonnais

Quelle stratégie de communication mettre en place autour de la charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais ?

JEUDI 23 SEPTEMBRE DE 14H À 17H

chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude - 20, avenue du Maréchal Juin - Carcassonne
Inscription : Pays Carcassonnais 04 68 26 73 79 - secretariat@payscarcassonnais.com

Les participants aux différents séminaires, élus, techniciens, associations... intéressés par les enjeux et les objectifs de la Charte, sont particulièrement sollicités pour ce dernier séminaire. Après la validation, en comité de pilotage (le 25 mai) et en séance plénière (le 8 juin), des grandes orientations et des actions principales à mettre en œuvre, un dernier atelier est donc proposé pour réfléchir à la stratégie et aux outils de communication à créer autour de l'existence de la Charte et de ses préconisations.

Il s'agira de déterminer, ensemble, les cibles, les différentes étapes et moyens d'intervention pour informer et sensibiliser les populations concernées.

A SAVOIR :

- les cibles : élus, techniciens, associations, professionnels, grand public...
 - les différentes étapes et priorités à court, moyen et long terme...
 - les moyens d'intervention : humains, financiers...
- les outils de communication existants : associatifs, institutionnels, media...
 - les outils de communication à créer : papier, internet, expo itinérante...

PETIT HISTORIQUE ET RAPPEL

L'étude pour l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère pour le Pays Carcassonnais a été lancée le 3 juillet 2009.

Phase 1 Le 16 novembre 2009 le diagnostic architectural, urbain et paysager (phase 1) a été présenté en séance plénière et remis au Pays.

Autour des sensibilités qui se sont dégagées du diagnostic, des séminaires se sont tenus en février et mars 2010, avec comme thèmes de réflexion : la valorisation de notre patrimoine bâti et de caractère ; les constructions contemporaines face au développement durable ; la gestion du patrimoine naturel et commun ; la préservation et/ou transformation des espaces agricoles ; les projets d'énergies renouvelables et leurs impacts sur nos paysages ; l'urbanisation, souvent non maîtrisée, de nos bourgs et nos villages. Documents téléchargeables sur le site du pays : www.payscarcassonnais.com

Phase 2 Mai/juin 2010 : l'élaboration de la Charte architecturale et paysagère avait pour objet de préciser les enjeux et les objectifs qui, traduits en ligne de conduite et en projets d'actions, deviendront le "document Charte".

Phase 3 La rédaction fera l'objet de la dernière phase du travail qui sera précédée d'un atelier "communication" prévu le 23 septembre.

LA CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DU PAYS, UNE STRATEGIE GLOBALE

Deux enjeux, une condition

Aujourd'hui, et suite à tous ces échanges, une stratégie globale émerge pour le Pays, avec deux enjeux importants : nous devons considérer les paysages naturels et bâtis comme des **leviers de développement économique durable** et des **éléments forts structurant notre identité**, à condition de savoir préserver et valoriser ces richesses patrimoniales.

Autrement dit, et c'est un enjeu fondamental pour les populations locales : sans perdre nos identités, il s'agit de bien vivre, de travailler et d'accueillir dans un territoire beau et partagé (le Pays).

Les paysages (naturels, urbains et bâtis) sont donc à préserver, valoriser et/ou transformer avec pour objectif principal d'en faire des espaces communs du bien vivre ensemble.

Pourquoi parler, à propos des paysages (naturels et bâtis) de développement économique et d'éléments forts structurant notre identité ?

Parce qu'écrire une charte paysagère pour préserver ou transformer intelligemment notre cadre de vie est trop souvent perçu comme un frein à l'activité économique alors que c'est le fait d'abîmer nos paysages qui est destructeur de valeur pour la collectivité. Pour communiquer autour de la charte et "se faire entendre", puis écouter, comprendre et enfin agir, il est important de faire ressortir ce lien entre l'attention portée à notre patrimoine et le développement durable.

En quoi et comment les paysages entretenus peuvent-ils être un levier du développement économique ?

Un patrimoine bâti riche, une mosaïque de terroirs, une biodiversité encore préservée sont des facteurs de bien vivre pour les habitants mais aussi un attrait pour les visiteurs qui concourent à la richesse du Pays.

La valorisation de ces richesses constitue l'enjeu fort de la charte.

LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DE LA CHARTE

C'est autour de 3 axes, 3 grandes valeurs pour le Pays, que les partenaires de la charte se mobilisent avec la nécessité de constituer une structure technique transversale.

TROIS GRANDS AXES

- 1** - s'appuyer sur les richesses construites
- 2** - valoriser la mosaïque des terroirs
- 3** - préserver les ressources naturelles et la biodiversité

UNE STRUCTURE

La vie de la charte et la mise en oeuvre des recommandations et actions ne peuvent s'entendre sans la mise en place d'une structure (technique) qui porte, anime, coordonne, conseille, instruit, sensibilise et met en réseau.

DES ACTIONS TRANSVERSALES

Sensibiliser élus et habitants à leur environnement bâti et naturel

Accompagner les personnes privées dans leur projet

Instruire les demandes en urbanisme

Traduire les principes de la charte à l'échelle de chaque commune.

SIX ORIENTATIONS PRINCIPALES

DÉCLINÉES EN RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PHARES

Les orientations principales sont "duales", marchent en binômes, comme naturel et bâti, ancien et récent, extension et gestion... parce que l'intervention de l'homme ne se limite jamais au présent, et que nous devons imaginer toujours ce qu'il adviendra de ce que les anciens nous ont laissé, de ce que nous faisons, nous-mêmes, pour aujourd'hui et pour demain.

Ces actions sont, ici, à titre indicatif de ce qu'il nous a semblé important de noter et de prévoir pour construire et écrire le document final. C'est une ossature qui vous donne, en la lisant, une idée des cibles à travailler et des moyens à mettre en place. *L'atelier "communication" doit donc réfléchir, en intégrant ces principes et pistes énoncés.*



- 1** - reconnaître, entretenir, valoriser le patrimoine construit ancien et récent mais aussi imaginer le bâti à venir ;
 - Inscrire dans les PLU les objectifs de préservation et de valorisation des monuments et sites
 - Rassembler les informations cadre sur les aides, avec les différents partenaires
 - Accompagner une démarche de projet, de diagnostic, du côté du maître d'ouvrage
 - Aider et mettre en avant des actions exemplaires
 - Promouvoir les savoir-faire
 - Former aux corps de métiers bâti ancien et nouveau
- 2** - reconnaître, valoriser et renouveler les formes d'installations urbaines anciennes, mais aussi améliorer, parfaire ou insérer les extensions récentes tout en prévoyant les formes d'un développement urbain futur ;
 - Faire le lien pour que la commune ou l'intercommunalité travaille son propre document d'urbanisme
 - Conduire un travail complémentaire d'inventaire et de connaissance sur les formes urbaines
 - Optimiser / densifier / renouveler; éviter les "dents creuses"
 - Caractériser, raccomoder les entrées de ville et les zones spécialisées
 - Traduire réglementairement les éléments du projet dans les documents d'urbanisme
 - Proposer des formes de quartier et des conceptions alternatives
 - Qualifier les limites urbaines créées et leurs abords
 - Organiser un pilotage et un portage (public/privé) des opérations d'extensions urbaines
- 3** - valoriser les éléments naturels et humains de proximité (jardins, équipements de loisirs, eau, géologie...), les préserver tout en gérant les risques dans les secteurs habités :
 - Favoriser la présence des jardins (public ou privés) comme éléments de composition, de transition
 - S'appuyer sur une politique d'éducation à l'environnement et au paysage
- 4** - Construire un projet de paysage autour de ses caractères agricoles et naturels, tout en tenant compte des réalités économiques :
 - Mobiliser les acteurs autour de la contrainte (inondation) pour co-construire le projet
 - Protéger et valoriser un patrimoine spécifique
 - Inscrire la stratégie dans les procédures : Plu, Scot, trame bleue (présence de l'eau)
 - Inclure la thématique dans les actions touristiques et agricoles
 - Accompagner les mutations agricoles et diversifier la production
 - Se doter de moyens pour renforcer les synergies (cf. charte de Fontevraud)
 - Soutenir une agriculture "raisonnable", à forte valeur ajoutée
 - Mettre en place un partenariat entre collectivités et acteurs économiques pour développer les filières agricoles et artisanales de proximité
- 5** - maîtriser les installations à grandes et petites échelles pour la production d'énergies renouvelables, tout en réfléchissant à leurs impacts et à des utilisations collectives :
 - Mettre en réseau les acteurs et partager l'analyse des paysages
 - Articuler stratégies publiques et stratégies privées
 - Harmoniser les nouvelles installations avec le patrimoine bâti et paysager existant : poser des jalons et innover
 - Traduire les intentions dans le réglementaire
- 6** - s'emparer des sites reconnus internationalement pour valoriser le Pays, et mettre en scène le territoire à travers des itinéraires touristiques :
 - Utiliser les sites classés Unesco et labellisés comme leviers
 - Compléter l'offre actuelle (parcours, infrastructures d'accueil)

La charte architecturale et paysagère pour le Pays Carcassonnais : Qu'es aco ?

La charte architecturale et paysagère est une démarche qui permet aux acteurs du territoire de mieux appréhender leur paysage et leur patrimoine bâti, de faire des choix quant à leur devenir, et de définir les moyens de la mise en œuvre de ces choix. C'est une façon de penser différemment l'occupation de l'espace et de concevoir son aménagement de manière harmonieuse.

La charte architecturale et paysagère, c'est aussi le résultat de cette démarche, à savoir le document qui concrétise l'engagement librement consenti de tous les élus des communes du Pays et des partenaires concernés, sur des recommandations de valorisation du paysage et du bâti et sur un programme d'actions.

La charte architecturale et paysagère, c'est enfin un support pour la communication d'une stratégie de valorisation commune du territoire.

Ce n'est pas une liste de contraintes, mais au contraire des propositions partagées. Il ne tiendra qu'à nous d'en faire, au-delà d'un outil de travail, un véritable "acte d'engagement" pour préparer l'avenir.

LE PAYS CARCASSONNAIS INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2009,
au moment où débute l'étude
78 communes
39 669 habitants
1 028 km²

Depuis janvier 2010
101 communes
plus de 112 669 habitants
7 communautés de communes
1 agglomération
1 284 km²



agence AOC / Carte : Résonance Communication

PAYS CARCASSONNAIS

BP 30168 - 14, rue du 4 septembre - 11 004 CARCASSONNE
Tél. 04 68 26 73 79 - Fax 04 68 25 01 01 - www.payscarcassonnais.com